

COMMUNIQUE DE PRESSE M-EAPC-2(2001)175

19 décembre 2001

**REUNION DU CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE EN SESSION DES
MINISTRES DE LA DEFENSE - COMPTE RENDU SUCCINCT DU PRESIDENT**

19 DECEMBRE 2001 - SIEGE DE L'OTAN

1. Les Ministres de la défense et Représentants des pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) se sont réunis aujourd'hui à Bruxelles afin d'examiner comment améliorer la coopération et les moyens de faire face au terrorisme et à d'autres menaces non conventionnelles pour la sécurité, de faire le point sur la coopération pratique au titre du Partenariat pour la paix (PPP) et, pour les pays participant au processus de planification et d'examen (PARP) du PPP, d'approuver la Directive ministérielle 2001 relative au PARP.

2. Réunis pour la première fois depuis les attentats terroristes perpétrés contre les Etats-Unis le 11 septembre, les Ministres de la défense des pays du CPEA ont rappelé que le CPEA avait réagi rapidement après ces attentats en rendant publique, le 12 septembre, une déclaration exprimant avec force sa condamnation et sa solidarité. Ils ont réaffirmé que le CPEA est, et doit rester, un pilier essentiel de la coalition internationale contre le terrorisme. Dans ce contexte, les Ministres ont affirmé leur détermination à exploiter totalement le potentiel du CPEA et du PPP afin de renforcer la coopération et les moyens mis en oeuvre pour lutter ensemble contre le terrorisme. Ils ont accueilli favorablement l'adoption du Plan d'action du CPEA pour 2002-2004 et du Plan d'action pour les plans civils d'urgence concernant d'éventuelles attaques chimiques, biologiques ou radiologiques. Les Ministres se sont félicités de l'intention exprimée par l'OTAN, dans la perspective du Sommet de Prague, de s'impliquer davantage, avec ses Partenaires, dans la lutte contre le terrorisme.

3. Cette réunion marquait le dixième anniversaire du programme de partenariat et de coopération de l'OTAN, qui a contribué à transformer les relations politiques et de sécurité dans la région euro-atlantique. Les Ministres ont pris note du remarquable succès de leur coopération dans une large gamme d'activités, notamment les opérations dirigées par l'OTAN dans les Balkans, l'interopérabilité et la réforme des forces armées, la coopération régionale avec le soutien de l'OTAN, les programmes contribuant à la sécurité des personnes et à l'état de préparation dans le domaine civil et favorisant une culture de sécurité commune, et la coopération avec d'autres acteurs internationaux dans ce domaine. Ils ont toutefois souligné qu'il restait du chemin à parcourir pour promouvoir une paix et une sécurité durables dans la région euro-atlantique et rappelé qu'il fallait se tourner vers l'avenir. Ils se sont félicités de la décision de procéder à un réexamen approfondi du Partenariat d'ici au Sommet de Prague. A l'occasion de ce réexamen, il

conviendra essentiellement de faire en sorte que le Partenariat demeure solide et permette de relever les défis futurs de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible.

4. Les Ministres ont réitéré leur attachement à une Europe du Sud-Est pacifique, stable et démocratique et se sont félicités des développements positifs intervenus dans toute la région. Ils ont insisté sur le fait que l'approche coordonnée et fructueuse adoptée par la communauté internationale et en particulier la contribution au processus de paix apportée par l'opération Essentiel Harvest de l'OTAN et le rôle que continue de jouer la force opérationnelle Fox avaient contribué à résoudre la crise dans l'ex-République yougoslave de Macédoine¹. Ils se sont félicités de la coopération régionale fructueuse qui s'est développée dans le cadre du SEEGROUP.

5. Les Ministres se sont félicités des progrès encourageants accomplis dans une série de programmes relevant du Partenariat renforcé et plus opérationnel. Ils attendent en outre avec intérêt les résultats du prochain examen de la mise en œuvre du cadre politico-militaire pour des opérations PPP dirigées par l'OTAN et des informations sur les progrès accomplis dans la concrétisation des divers éléments du Concept de capacités opérationnelles.

6. Les Ministres des pays alliés et des dix-neuf pays partenaires qui participent au PARP ont approuvé la Directive ministérielle relative à ce processus pour 2001, qui expose les hypothèses de planification devant guider la poursuite du développement du PARP dans les années à venir. Le PARP, ouvert à tous les Partenaires, constitue un moyen d'accroître l'interopérabilité entre leurs forces et celles des Alliés et de développer les capacités pour les opérations multinationales. Les Ministres se sont félicités de la décision de l'Ouzbékistan et du Kazakhstan de s'associer au PARP.

7. Les Ministres se réuniront à nouveau à Bruxelles en juin 2002.

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.